L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 24 MARS.

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.
PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XI. *Suite.*

OU RIFFLARD SOULÈVE SON MASQUE.

M. Jules espérait que la soudaineté de la question troublerait son interlocuteur.

Voyant qu'il n'en était rien, il continua :

Eh bien ! je vais te le dire.

M. Jules tutoyait toutes les personnes qu'il voyait pour la deuxième ou troisième fois, dès que ces personnes lui paraissaient occuper, dans la société parisienne, une position inférieure à la sienne.

Rifflard le savait.

Aussi cette familiarité, loin de le blesser en quoi que ce fut, lui était une garantie,—une garantie de sécurité.

—Je vous écoute, M. Jules.

L'ex-agent fut sur le point de commencer un récit sans queue ni tête.

Il pensait, à part lui, que de la sorte il saurait bien distinguer à la longue sur les traits de son auditeur une expression quelconque d'étonnement ou d'incrédulité.

Mais il renonça à ce petit moyen.

Voyant que l'ouvrier cambreur attendait toujours, il se décida à lui rompre en visière.

—Ainsi, lui dit-il en le regardant bien en face, voilà une petite comédie que vous allez me mettre en cinq actes, hein ? mon bon ami.

—Vous dites ?

—Je dis, mon vieux, qu'il vaudrait mieux nous contenter des deux que vous avez déjà joués à mon bénéfice, ce matin rue des Noyers et ce soir chez le docteur Martel.

—Tiens ! fit Rifflard avec tristesse, vous ne me tutoyez plus. Pourquoi donc ça, mon cher monsieur Jules ?

—Parce que voilà six mois que vous me roulez, et que j'en ai assez comme ça.

—Ah !

—Oui.

—A votre aise. Tutoyez-moi, ne me tutoyez pas, c'est affaire à vous. Seulement laissez-moi vous certifier que je ne comprends pas un traître mot à vos allées, à vos venues, à vos phrases et à vos contre-phrases.

—Bien. Voyons. Jouons-nous cartes sur table ? demanda l'ex-agent.

—Dans quel but ?

—Pour abréger la partie.

—Votre enjeu ?

—Ma réputation.

—Peuh, fit Rifflard avec une moue expressive. Contre quoi ?

—Contre votre tête.

—C'est peu contre beaucoup. Pas si dupe ! fit froidement l'ouvrier cambreur. D'ailleurs, je ne suis pas joueur. Repassez demain, mon brave homme, on a déjà donné à votre fils.

—Allons, *poltron*, si cela vous convient, continua M. Jules, moi, je vais découvrir mon jeu. Nous verrons bien si ça ne mettra pas de l'eau dans votre vin.

—Voyons.

—Mon bon Rifflard, ouvrier cambreur...... pendant que j'examinais la peau d'âne que vous avez jetée sur le corps, le bout de votre oreille a passé. Je sais maintenant à quoi m'en tenir sur vous et les vôtres.

—Parlez.

—Oh ! ne craignez rien, s'écria M. Jules, vous ne perdrez rien pour attendre. Depuis six mois, vous accomplissez des prodiges d'adresse, des miracles d'audace.

—Moi ?

—Vous-même. Ne m'interrompez pas. Je suis sûr de ce que je dis. Voilà plus de six mois que je vous suis à la piste......

—Ah ! bah ! fit Rifflard d'un air étonné.

—Sans vous perdre une minute, une seconde de vue.

—Et votre bureau ? demanda l'autre dans son incrédulité.

—Et ma police ?

—Oh ! alors !

—Quoi, alors ?

—Rien.

—Mais encore, expliquez-vous.

—Faut de la police, pas trop n'en faut.

—Il y a un pied de trop, fit M. Jules en riant.

—Coupez-le.

—Ce n'est pas sous ce pied-là que pousse l'herbe que je voudrais couper.

—Bah !

—Non. Vous allez voir, mon petit Rifflard, que des recherches bien faites, suivies avec persévérance, amènent toujours un résultat satisfaisant.

—Voyons.

—Il existe à Paris, continua l'ex-agent, une Société......

—J'en connais plusieurs...... mêlées, interrompit l'ouvrier cambreur, qu'envahissait un commencement d'inquiétude.

—Ce n'est pas de celles-là que nous causerons.

—Tant pis.

—Il existe, dis-je, en ce moment...

—Je vous ferai remarquer, mon bon monsieur Jules, que *en ce moment* est un pléonasme. Si votre société existe...... il est évident...... qu'elle existe *en ce moment*.

M. Jules ne fit que rire des observations saugrenues que maître Rifflard lançait au beau milieu de son discours.

Il sentait, il devinait parfaitement la tactique de son adversaire.

L'impatienter, le faire sortir des gonds, et le forcer à se mettre dans une de ces colères où il ne se souvenait plus de rien, tel était le plan de l'ouvrier cambreur.

Mais l'ex-agent tenait à prouver la valeur de son personnel.

Il se contint.

Et de sa voix la plus aimable, il reprit pour la troisième fois :

—Il existe, à Paris, une société, que ses membres nomment la *Société des Invisibles*.

—Ah ! ah ! c'est un nom bien trouvé..... fit son compagnon avec une admiration naïve, pour se mieux, tandis qu'un frisson glacial courait dans ses veines. A une condition pourtant......

—Laquelle ?

—C'est que ces membres, vous ne les avez jamais vus.

—Ah ! voilà ! continua M. Jules.... Cette Société, dont la puissance est immense....

—Vous en convenez ?

—A des ramifications dans l'univers entier.

—Et dans mille autres lieux, ajouta Rifflard, qui se trouvait en veine de plaisanteries inutiles.

—Ses membres se répartissent sur tous les degrés de l'échelle sociale.

—Quel style, monsieur Jules !

—Il faut bien que les couleurs soient dignes du tableau. Le chef de la Société des Invisibles se trouve placé au rang le plus élevé du grand monde parisien.

—De plus fort en plus beau.

—Ce chef, vous le connaissez, maître Rifflard.

—Vous dites ?

—Ce que vous savez aussi bien que moi, répliqua l'ex-agent d'un ton goguenard.

—Je le veux bien, dès que cela vous fait plaisir.

—Niez vous l'existence de cette Société ?

—Moi ? pas le moins du monde.

—Niez-vous qu'elle ait un chef ?

—Je lui permets d'en avoir dix-huit.

—Niez vous que vous en fassiez partie ?

—Qui ?.... de quoi ?....

—Vous, de la Société des Invisibles ?

—Monsieur Jules ! monsieur Jules ! ceci sort du programme que nous nous sommes tracé. Vous m'avez demandé mon bras, je vous l'ai donné. Vous m'avez promis de me raconter un tas de jolies choses. Vous me racontez des *gandoises* de l'autre monde. Et vous me faites subir un interrogatoire, comme on ne m'en ferait sûr que sur les bancs de la correctionnelle, ça chambre. Si vous croyez que je ne vais pas profiter de la première occasion qui se présentera pour vous lâcher de belle manière !....

—Oui ! oui ! oui ! Bon ! bon ! bon ! Zigzaguez ! bifurquez ! pataugez ! Vous ne me ferez point prendre une fausse piste !

—Encore !

—Cher monsieur, répéta l'ex-chef de la police de sûreté, vous êtes membre de la Société des *Invisibles*.

—Honoraire ou titulaire ?

—L'un des chefs peut être de ces Protées insaisissables.

—Insaisissables..... répartit ironiquement Rifflard. Les insaisissables.... c'est aussi rond que les *Invisibles*.

—Oui, riez, riez ! Je suis sûr de mon affaire

—Avouez, mon bon monsieur Jules, que vous vous donnez beaucoup de mal pour peu de bien !

—Ça qui signifie ?

—Que si cette Société existe.... la première chose à faire est de connaître le but vers lequel tendent ses efforts.

—En effet.

—Le connaissez-vous, ce but ?

—Pas tout à fait.

—Pas du tout.

—Pourquoi ça ?

—Pourquoi, monsieur ? Parce que si vous le connaissiez, dit l'ouvrier cambreur avec tant de sérieux que l'ex-agent perdit de sa superbe et de son assurance, si vous le connaissiez... vous n'en parleriez pas si haut en plein boulevard, au risque de prononcer le dernier mot qui doit s'échapper de vos lèvres.

—Hein ! une menace. Nom d'un tonnerre ! J'ai fait le serment de vous démasquer, vous et les vôtres, je réussirai à tenir ce serment, ou j'y laisserai ma peau.

—Qui en voudra ! fit tranquillement son compagnon.

M. Jules s'arrêta.

—Rifflard, voulez vous être des miens ?

—Bien. Voici que vous me proposez une infamie, à présent. Ce qui est très bête.

—Parce que ?

—Parce qu'en supposant que je sois ce que vous pensez, si je suis assez lâche pour trahir MM. les insaisissables ou les invisibles, comme il vous plaira de les appeler, il n'y a aucune raison de croire qu'à un moment donné je ne vous trahirais pas en faveur de ces messieurs.

—Oui, mais moi, je vous repincerai.

—Croyez vous qu'ils aient la main moins longue que vous ?

—Ainsi, vous refusez mon offre ?

—Avec enthousiasme.

—N'en parlons plus, monsieur Rifflard, dit l'ex-agent d'une voix brève et cassante.... Seulement, à l'avenir, prenez mieux vos précautions, quand vous voudrez bien m'honorer de vos visites.

—Ah ! ah ! vous m'avez fait suivre ?

—[illegible] Il faudrait recommander à vos amis et connaissances de ne pas se servir souvent des grades et qualités.

—Dites m'en un.

—Au hasard ! fit M. Jules en souriant d'un air triomphateur.

—Un seul.

—Je pourrais vous faire droguer plus longtemps, mon cher *capitaine*..... vous m'entendez ...... mon *cher capitaine*.....

—Ah ! ah ! vous êtes instruit de cela.... [illegible] l'ouvrier, dont l'œil lança un éclair fauve.

—De cela et d'autres détails encore qui pourraient vous gêner à la longue.

—Pourquoi me dites vous cela ? demanda brusquement le compagnon de l'ex-agent.

—Pour ne point passer pour un vantard, pour un gascon ! afin que, à l'avenir, vous ne fassiez plus de cas d'un homme qui voulait être votre ami et dont vous venez de gagner l'inimitié.

Rifflard réfléchit un moment, puis de sa voix la plus tranquille :

—C'est un tort.

—Expliquez-vous.

—Vous prétendez devoir nous gêner dans toutes nos entournures !

—Je ferai mon possible.

—Si vous devenez gênant, on vous supprimera.

—Hein ! s'écria M. Jules, avec un haut-le-corps de retraite.

—On vous supprimera.

—Oh ! là ! sauvez muscade ! répondit l'ex agent en prenant le fausset d'un escamoteur forain. Ainsi, vous avouez ?

—Oui.

—Vous convenez de tout ?

—Oui.

—Vous êtes un invisible ?

—Rifflard ou capitaine, à votre choix.

—Nous nous retrouverons en temps et lieux plus opportuns.

—Plus tôt que vous ne le pensez, maître juré-mouchard, fit le compagnon de M. Jules en lui serrant le bras à le lui briser.

—Hé ! là ! Pas si fort, ou je cogne.

—Essayez.

L'ex-agent se secoua de son mieux.

Rien n'y fit.

Malgré sa force herculéenne, l'étau qui l'enserrait ne lâchait pas prise.

M. Jules se mit à rire jaune et demanda merci en plaisantant.

—Souvenez vous bien, lui fut-il répondu, qu'un jour vous demanderez sérieusement grâce et merci, mais que ce jour-là il me sera beaucoup plus difficile d'accéder à votre demande.

—J'ai bonne mémoire.

—Ne continuez pas. Voilà une phrase qui vous a porté malheur déjà aujourd'hui, chez le docteur Martel.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... } Directeurs

MARDI, 24 Mars 1868.
Dernière représentation de
FAUST,
Grand Opéra en 5 actes de Gounod.

Jeudi, 26 mars 1868,
Bénéfice de M. VAN HUFFLEN.
JERUSALEM,
Grand Opéra en 4 actes, de Verdi.
On commencera à 7 heures et quart.

LE CONCERT D'ADIEU
DE
Señorita JOSEFINA FILOMENO
aura lieu
VENDREDI SOIR, 27 MARS,
AU LYCEUM HALL (Hôtel de-Ville).
Prix du Billet : $1.—A vendre aux magasins de musique de L. Grunewald, No 129 de la rue du Canal; A. E. Blackmar, No 167 de la rue de Canal; T. La Hache, No 17 de la rue Baronne; P. Werlein, No 89 de la rue Baronne.
On peut se procurer des places réservées, aux susdits magasins, sans prix extra.
Pour les détails, voir les programmes et les affiches.
24 mars—4

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST.-CHARLES.
SPALDING & BIDWELL..........Propriétaires.
LUNDI soir, 23 mars 1868,
Spectacle tous les soirs, et le Samedi, à midi.
LA MOMIE DE LA VIRGINIE—pièce dans laquelle figure Dick Parker.—Tableaux magiques illuminés, du Professeur Roberts. On ne les a jamais vus en Amérique.—Romances—Danses dans lesquelles Delehanty et Hengler paraîtront. ADD RYMAN—Nouvelles pièces comiques.

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.
RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie à plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.
On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.
Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.
PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :
Sur les risques d'incendie...$319,916 16
Sur les risques de mer....... 68,489 44
Sur les risques des rivières.... 22,799 81
Total des primes........$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867 $115,562 00
Primes remboursées...... 4,115 41 — 119,677 41
Montant net des primes.......$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie....$59,760 62
Sur les risques de mer...... 61,688 16
Sur les risques des rivières 19,039 44 — $140,488 22
Taxes.... 11,566 88
Ré-assurances...... 5,274 51
Dépenses, moins le comp. d'intérêt....... 10,196 83
Intérêts sur scrips.... 26,563 60 — $194,078 84
Bénéfices..... $97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Effets à recevoir pour primes.... $2,734 81
Billets garantis et billets hypothécaires 219,307 00
Dû pour primes en voie de perception.... 59,325 91
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville.... 183,343 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.... 99,146 00
En caisse.... 84,777 85
653,625 04
Moins : Dépréciation des sus-dits.... 92,850 39
Montant net....$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés.... 7,639 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés.... 26,568 00 — 34,207 76
$526,564 89
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.
—DIRECTEURS—
George Urquhart, Chs. Lafitte, A. Rochereau, J. M. Laneyre, G. W. Babcock, A. Schreiber, T. B. Blanchard, John Gauche, Wm. Stevens, W. T. Williams, J. A. White, J. Tuyes.
Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tl)—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.
DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.
Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :
Sur les risques d'incendie....$166,471 53
Sur les risques de mer....... 65,930 94
Sur les risques de rivières....... 85,402 24 — $317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1866........ 66,885 00 — $384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867 $ 60,418 00
Primes remboursées pour 1867 2,596 04 — $ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867....$321,675 67
Pertes payées dans la même période.
Sur les risques d'incendie.... $32,051 12
Sur les risques de mer 39,641 76
Sur les risques de rivières.... 35,022 94 — $106,715 82
Plus, réassurances...$ 5, 75
Escompte de prime... 48.46 87 — 50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins.... 71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1862 y compris les balances.... 55,213 10 — $284,513 85
Bénéfice net.... $ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c.... $167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.... 86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c..... 71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c..... 17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.... 2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c..... 3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.... 4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.... 163,455 00
Prêts sur garantie.... 25,000 00
Prêts sur hypothèque.... 53,000 00
Effets à recevoir.... 11,396 38
Primes dues et en voie de la perception.... 47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.... 12,469 00
Monnaie n'ayant pas cours.... 4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés.... 13,800 00
En caisse.... 84,974 41
$767,768 81
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.
Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
DIRECTEURS :
Jno. G. Gaines, E. J. Hart, Henry Renshaw, Jno. C. Ricks, H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer, B. Bisso, J. B. Bres, J. C. Barrill, Thos. Sloo, Theo A. James.
25 janv—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.
23 aout

JACOB OTT Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptitude.
13 nov—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.
Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e pont arrière de la Nlle Orléans à Saint Nazaire $220 or
Passage dans une cabine 2e pont avant.... 185
Passage d'entrepont..... 100
Les enfants au dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune modification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :
EUROPE, capt. Lemarié....Samedi 4 avril.
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS, " Surmont....Samedi 2 mai.
PEREIRE, " Duchesne....Samedi 16 mai.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
8nov t12j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.
Le Steamer
CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 28 mars, à 5 heures du soir.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres.............$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
26 fév— Rue de la Commune, No 190.
Le steamer GEN. MEADE partira SAMEDI, 4 avril

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 28 mars, à 5 heures P. M.,
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai— 1a Rue Carondelet, No 41

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.
Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Keniston, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches au matin à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à Block Brothers, 181 de la rue de la Commune, N. O., à O. Hinckley & Son, à Washington. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Ancoin, commis, T. Dauvant, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.
L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis J. J. Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les mercredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, rue de la Vieille Levée No 64.
29 fév—1 mo

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.
LAFOURCHE........Capitaine Barranco.
Le Mercredi......à 5 heures du soir
Le Dimanche......à heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune,
20 mars—1m A. C. GODDIN.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1erdéc—

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,	DU LAC,
6½ h. A. M., char à cheval	6½ h. A. M., char à vapeur
[illegible]	[illegible]
6 du soir	6 du soir
7	8 char à cheval

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELY, Surintendant-général.
4 avril—

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No. 4.
JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

INSTITUTIONS
INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE MME DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.
8 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Les cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures sont confiées à des professeurs de premier mérite, comprenant : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention particulière.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Bourgogne.
26 oct—MVD

VENTES A L'ENCAN.

WILLIAM ALTHAUS, agent, vs MOLLIE HUTCHINS.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 4 heures et demie P. M., au No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles transportés de la maison située à l'angle des rues de la Douane et du Bassin, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24,27,29—1 4 avril.

CHARLES E INGOLLS vs JOHN F. BECKER.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,555—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
La totalité du fonds du salon "RUTH" situé rue Gravier, entre celles St Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 27 29—1 et 4 avril

JOSEPH J. MARION vs JAMES W. ROTCHFORD.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21,461.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Une certaine portion de terre sise dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent huit toises, quatre pieds et cinq lignes de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de onze cents pieds plus ou moins, ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 25 novembre 1867, portant vente de la dite propriété par le demandeur au défendeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24mars—1,9,17,25 av

Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif.
Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de David Woolf.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 30,289. En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt cinq avril 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—
Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette) désignés par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 6 de juin 1852, et mesurant chacun vingt-deux pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sur quatre vingts pieds de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit David Woolf en a faite d'Elizah Zeberman, suivant acte au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.
Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages ; le No 172 (est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1869 à raison de $150 par mois), et le No 172 1/2 (est inoccupé), sur la rue Poydras.
Conditions : L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3, daté du 3 août 1866 et payable à un an de date, avec intérêt ; assumera le paiement de deux billets de la somme de $5,666 66 2/3 chacun, tous deux datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de leur date jusqu'à parfait paiement. Lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur ladite propriété. Ledit acquéreur assumera lesdits billets ou en prendra ses différentes reversions, et pour la balance du prix de l'adjudication, l'acquéreur fournira son billet par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du jour de l'adjudication et payable à deux ans de date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant du dit billet ou de ceux dont le paiement serait assumé en d'aucune partie d'iceux l'acquéreur devra payer cinq pour cent comme honoraire d'avocat. Les bâtisses et améliorations sur lesdits deux terrains, devront être assurées contre les risques du feu pour la somme de quinze mille piastres ($15,000 00) et la police devra être transférée aux porteurs desdits billets jusqu'à leur paiement définitif.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—1,9,17,25 avril

WALLACE & Co. vs. HARLOW J. PHELPS.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,566—En vertu d'un writ de fieri facias contre Harlow J. Phelps, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit,
Huit certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Philip et Première, désignés par les numéros de Un à Huit, inclusivement, suivant plan déposé, sous le No 109, en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville.
Les dits terrains ayant, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir : les Nos de Un à Six chacun trente pieds cinq pouces de face à la rue des Magasins, la même dimension derrière et cent trente pieds de profondeur entre des lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Première et des Magasins; les Nos Sept et Huit forment un seul lot, suivant le dit plan, et mesurent ensemble vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Première sur cent quatre vingt deux pieds six pouces de profondeur entre des lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24mars—24—av 1 9 17 25

A. B. JAMES vs FELLOWES & CO.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,974—En vertu d'un writ de fieri facias tiers-saisis contre la dame A. B. Gordon et W. Blake, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de— [illegible]
Tout le contenu de cette portion du chemin de fer du Golfe du Mexique situé dans la paroisse d'Orléans, consistant en la Gare et le Dépôt, les hangars [illegible] en fer, &c., &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—21 27,29 av 1 4

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane. Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842 par devant M. Felix Grima, notaire public, le 28me jour d'avril 1868 à 11 h, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.
Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans ce 26e de février 1868.
Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21 25 28—av 1,4,8,11 15,18,22

Succession de SALVADORE CORRAO.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pablo Sanmanilla a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Salvadore Corrao, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
21 mars—24,28,av

Succession de ISAAC M. DENMAN—No 28,915
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19 24

Succession de EUGENIE OLESSEAU alias ORESSEAU—No
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Francis Adolphe Azaretto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Eugénie Olesseau alias Oresseau, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19 24

Succession de CLEMENTINE GALLOT, née POLLOCK.—No
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Edward Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Clémentine Gallot, née Pollock, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19,24

Succession de IGNACIO ZAMORA—No 17,684.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
14 mars—14 18,21

Succession de A. J. BUTLER—No 26,087.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession de Andrew Jackson Butler, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
14 mars—14,18 24

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie par les présentes, que, le 12 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants savoir : No 25,7?7, Minna Wolfon contre son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les avocats, pour adjudication, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse, — Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse et contre le défendeur, dissolvant la communauté d'acquets et de gains, existant jusqu'à ce jour entre eux, rendant à la demanderesse l'entière administration de ses biens et condamnant le défendeur à lui payer la somme de trois mille huit cent soixante-huit piastres et quatre-vingt-seize cents, avec cinq pour d'intérêt sur $2000, à partir du 28 octobre 1864, le même intérêt sur $917 49 à partir du 30 octobre 1866, et le même intérêt sur $951 47 du 29 avril 1866 à parfait paiement—avec privilège sur les biens du défendeur.
Rendu le 12 mars 1868.
Signé le 17 mars 1868
(Signé) CHAS LEAUMONT,
Juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, agissant pendant la maladie du juge de cette Cour.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 20 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.
21 mars—21,25,30

AGENCE GENERALE

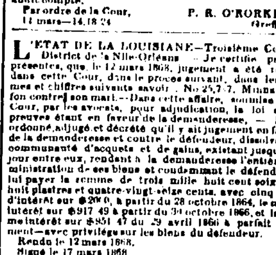

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils,
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porto de E. Caset.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
2fév—1an 37, Vieille Levée.

J. Hernandez,
COURTIER,
11.........rue Carondelet.........11
Achète constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13.......Rue de Chartres,.......13,
Anciennement même rue No109. 29sept—6m

VENTES JUDICIAIRES.

DANIEL LOPEZ vs. SIGISMOND BUNKEL, HIRAM LEVY vs. le même.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,964 & 18,970—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt cinq mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom "d'Hôtel d'Orléans" située rue de Chartres, entre celles Toulouse et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—15, 18, 21, 24

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,165—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro Onze, borné par les rues Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Barthélemy, et désignés par les numéros Vingt et un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1833.
Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, aussi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur à vingt-quatre pieds neuf pouces et cinq lignes, derrière les dits terrains, réclamés par un nommé Lum.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 fév -1 8 15 24 m

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à cinq milles environ au-dessous de cette ville, désignés par les numéros de un à sept inclusivement, d'après un plan dressé par Giroux et Castaing, architectes, le 17 de février 1851, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 213, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Un mesure deux cent quatre-vingt-cinq pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure deux cent quatre-vingt-quinze pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, et les Nos de Trois à Sept inclusivement mesurent chacun cent cinquante-quatre pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, mesure anglaise.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à l'exclusion de la portion supérieure du No Un, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par les terres appartenant aux héritiers de Castillon Lacoste, et à l'exclusion de la portion de terre ainsi que [illegible] tante du No Un, et aussi à l'exclusion des bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur assumera le paiement de : 1o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres, ($2,500 00c) échéant le 9 d'avril 1868, souscrit par J. D. Augustin, l'agent de la demanderesse, à son propre ordre et par lui endossé en sa qualité, ledit billet daté du 9 d'avril 1866, payable à un an de date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de et après l'échéance jusqu'à paiement et lequel dit billet à son échéance a été renouvelé pour un an, et échoit ainsi qu'il est dit plus haut le 9 d'avril 1868. 2o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille neuf cents piastres ($2,900 00 c.), daté du 25 d'octobre 1866, souscrit par le défendeur, à son propre ordre et par elle endossé, payable à deux ans de date avec six pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à échéance, et après cette époque au taux de huit pour cent l'an, jusqu'à paiement, aussi garanti par hypothèque sur la propriété sus-décrite, étant le dernier paiement du prix primitif du à la demanderesse et échéant le 25 d'octobre 1868.
Et l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque garantissant le paiement desdits billets.
Et pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier de commission, &c., s'élevant ensemble à la somme de $350 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 mars—10,14,18 24

TERTULIEN VILLA vs la veuve A. LABARTHE.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,612—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, des Marais, St-Philippe et de l'Ursulines. Les dits terrains sont contigus et font partie du terrain désigné par le No Douze suivant plan daté du 5 de juin 1826, déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par acte en date du 26 de juillet de la même année et ont chacun, mesure française, chacun vingt six pied deux pouces de face à la rue Tremé, sur cent vingt huit pieds de profondeur. [illegible]
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir : En cinquième, pour en avoir hérité de son défunt père et les quatre autres cinquièmes au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de ses cohéritiers, suivant acte au rapport de Jos Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1861.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1,8,15,24—av 2

JOHN HENDERSON vs JNO. T. CLAIBORNE.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 19,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Une certaine PORTION DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, [illegible] posé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, [illegible] cette ville, en date du 25 avril 1866.
Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—La somme de trois cents piastres, montant de la réclamation du demandeur, [illegible] comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—15,24,31; av 5

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,152—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
La balance inventaire du fonds du magasin des défendeurs, situé rue St Charles, au rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en comptoirs, vitrines, grandes glaces avec cadres dorés, tables de centre avec dessus en marbre, couvertures de laine, un sextant, &c. Le tout suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi, le terme restant du bail du dit magasin, finissant le 30 de septembre 1869, à raison de quinze mille piastres ($15,000) par an payables par mois.
Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,21,24 26,28

FRANK KATHMAN vs. MOLLIE WALTERS.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,089—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux No 20 Front Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—20,24 26,28

JOHN CHILDERSTER vs JOHN S. SIMONDS & GEO. W. AVERY.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,781—En vertu d'un ordre rendu le 13 mars 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit de mars 1868, à 10 heures A. M., aux écuries de Leonard & Maxwell à l'angle des rues de l'Union et Baronne, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de—
Cinq chevaux et cinq buggies, deux couverts et trois découverts, trois jeux de harnais simples, un dito double. Le tout au complet. Trois balles de foin deux sacs d'avoine et un dito de son.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17mars—17,21 24 26 28

Les Religieuses Ursulines vs —— Jourdan.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,98?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille Levée et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville.
Aussi—Un lot de meubles et d'effets.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,20,24,27 29

La dame A. EAST vs le Dr A. L. EAST, son époux.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,980—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier d'avril 1868 à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'un magasin de chapeaux, situé rue St Charles, près celle de la Commune, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Aussi—tous les droits titres et intérêts du défendeur au bail du magasin No 32 rue St Charles, étant la moitié du côté de la rue de la Commune. Le dit bail étant pour deux années à compter du 1er novembre 1866, à raison de $1,671 50 l'an.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance, et la balance du prix, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 mars—21,24,27,29—av 1

D. LOPEZ vs LEWIS NEWSTEDT & F. C. LACROIX.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,6?4—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le JEUDI, deux avril 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds, l'installation et les machines, etc. etc. de la confiserie située à l'angle des rues de Chartres et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 27 30—2 avril

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham — Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 20,278 et 20,314—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Le steamship BEAUFORD, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive droite à Algers, au dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29fév—7,15,24,31 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.
Grande vente, sans réserve et par colis, DE Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 16.
IL sera vendu aujourd'hui MARDI 24 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—
100 colis Marchandises étrangères, comprenant :
25 caisses LINONS FRANÇAIS IMPRIMÉS, ORGANDIS et JACONATS.
5 caisses gingas fil, Listados, gingas à habits, coutils fil fantaisie et toile à paniers.
10 caisses toile du Nord, ginghams, jaconats, linons, toiles imprimées, Regattas.
15 caisses mulls suisses, jaconats, batistes, linons Victoria et Bishop, nansous, brillants, tape checks, Jacquard et damas satin.
25 caisses toiles d'Irlande, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, bobinets, alpacas soie noir.
10 caisses ducks et coutils de toile blanche et toile grise, toiles d'Espagne à blouses.
1000 douz. corsets français, bonneterie anglaise et bonneterie allemande, serviettes unies et Huck, nappes damas, mouchoirs toile et madras.
—ET—
150 colis de Marchandises américaines,
comprenant :
Caisses indiennes américaines Standard.
Caisses et balles coton blanc et coton écru à draps et à chemises, différentes marques, 3/8, 7/8, 4/4 et 10/4.
Caisses et balles denims, stripes, coutils à matelas, Southern osnaburgs et coutils.
Caisses cotonnades Ripka, camlet jeans, gingas coton, Linseys, tweeds et
Caisses chemises hickory et ginga S R B
—AVEC—
Un assortiment complet de marchandises sèches de fantaisie. 24 mars

PAR E. ROGER & CO.
VENTE SANS RESERVE.
Marchandises sèches étrangères et américaines
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.
MARDI, 24 mars, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
400 colis et lots marchandises sèches, étrangères et américaines, consistant en

Denims,	Barèges,
Coutils à matelas,	Jaconats,
Indiennes,	Casimirs,
Toiles du Nord,	Indiennes à meubles,
Alpacas,	Toiles imprimées,
Merinos,	Bas coton,
Cotons blancs et écrus,	Bobinet,
Cotonnades,	Toiles à draps,
Toiles d'Irlande,	&c., &c.,

—AUSSI—
Mouchoirs batiste, mouchoirs madras, nansous, chemises et caleçons, bonneterie, cravates, gants, manteaux, mantelets, bretelles, grenadines, parasols, gingham, jupons à ressorts, rubans, soieries, jupons balmorals, serviettes, nappes, etc., etc.
Conditions à la vente. 22 mars

PAR LOUIS STERN & BRO.
350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
Par LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, Encanteur.
MARDI 24 mars, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, sans limite ni réserve, il sera vendu—
350 caisses de bottes, souliers et brodequins convenables pour hommes, dames, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.
Ce stock est frais et de bonne qualité, il mérite d'attirer l'attention du commerce.
Conditions à la vente. 21mars

PAR HOLZ BLOHM & CO.
Grande vente de Marchandises sèches, articles de fantaisie Habillements et Maiskoffs
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.
MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—
[illegible] pièces coton blanc et coton écru,
[illegible] indiennes américaines,
[illegible] toiles d'Irlande et gingas fil,
[illegible] toile du Nord, gingham,
[illegible] tweeds et cassimirs d'été,
[illegible] bobinets et toile à moustiquaires,
[illegible] mousselines, brochée et jacquard,
[illegible] barège et grenadines,
[illegible] mousselines noires tout laine,
[illegible] douzaines bonneterie,
[illegible] mouchoirs toile et madras,
—Egalement—
[illegible] douzaines des meilleurs maiskoffs de toutes grandeurs.
—Egalement—
[illegible] lots d'habillements de printemps,
—Et—
[illegible] articles de fantaisie et notions.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 mars

PAR THOMAS & SPEAR.
Vente péremptoire d'actions de Banques et de billets du Trésor d'Etat de la Louisiane.
PAR THOMAS & SPEAR.
[illegible]
MERCREDI [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible]
[illegible]
2?00 billets du Trésor de l'Etat de la Louisiane,
[illegible] actions du railroad Jackson,
50 " Union Bank
25 " de la Banque de la Nlle Orléans
100 " de la Banque de l'Etat,
25 " de la Banque de la Louisiane
N. B.—Le tout pour être vendu à convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21mars

PAR RENE GUTIERREZ.
Meubles ! Meubles !!
Pour cause de sortie Sans réserve.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
AUJOURD'HUI, à [illegible] heures du matin, il sera vendu au magasin, coin Chartres et St Louis, sans réserve pour cause de sortie ... armoires, matelas, lavabos, sideboard, toilette, table ronde, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 mars
Vente par catalogues de plantes, camélias, dahlias, azalias, arbres fruitiers, vignes, etc.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau, coin Chartres et St Louis.
MERCREDI 25 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 8 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti—
Le stock du dit magasin, par catalogue comprenant un assortiment varié de plantes rares et arbres fruitiers, camélias, azalias, magnolias, rhododendrons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22mars

PAR CHS. T. NASH.
Propriété de valeur dans le Deuxième District.
PAR CHS T. NASH, encanteur,
Bureau, Maison Marigny, coin St-Charles et Perdido.
SAMEDI, 28 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—
Deux lots de terre, dans le Deuxième District, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de [illegible], entre lignes parallèles, de 110 pieds.
Les améliorations consistent en une résidence en bois, à deux étages, ayant huit chambres, galerie et cabinet que étage, cuisine à 2 étages, de 4 chambres, écurie, puits, citerne, etc.
Cette propriété est bien placée, étant près des chemins de fer Dumaine, St-Pierre et Claiborne.
Acte de vente, y compris les timbres de revenus pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Conditions—à la vente. 22 mars

VENTES JUDICIAIRES

WALLACE & CO vs HARLOW J. PHELPS & CO
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,56?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, deux d'avril 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située au No 73? rue de Magazin, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21,24,27,30—avril 2

La Dame B. O. VIGNAUD vs. F. VIGNAUD, curateur.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,581—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Roman et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de D'Hémécourt, ci-devant voyer, en date du 6 d'avril 1853. Les Nos Six et Sept mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt-six pieds de profondeur. Et le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre vingts pieds de profondeur.
2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rampart, Dumaine et Ste Anne, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces de profondeur.
4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé, faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, primitivement désignés par les numéros Treize à Dix-sept inclusivement, Vingt trois à Vingt-six inclusivement, Trente-deux à Trente-sept inclusivement, et borné par le Chemin du Bayou, les rues Prieur, Ste-Anne et Dumaine.
5o—La moitié indivise de deux terrains situés dans l'ilet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, du Génie et Célestine.
6o—Le tiers indivis de deux terrains situés dans l'ilet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur cent onze pieds de profondeur.
7o—La moitié indivise de quatorze terrains situés dans l'ilet No Onze du faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze du dit ilet. Les Onze forment l'angle des rues Craps et Mazant, ayant chacun cinquante pieds de face à la rue Mazant, sur cent vingt pieds de profondeur, et chacun des Nos Douze, Treize et Quatorze mesurent trente-et-un pieds de face à la rue Mazant sur cent vingt pieds de profondeur.
8o—Vingt-quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, dans l'ilet No Vingt-trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Trésors et des Champs-Elysées.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,15,24 31—avril 2

BOSTICK & SEYMOUR vs M. D. ENSWORTH.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,3?8—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier d'avril 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds du magasin situé au No 113 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, consistant en instruments aratoires et graines de jardinage suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20 24 27 29—1er avril

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, en dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exerceront leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9janv—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, DE BILLETS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES, TRAITES ET ACTIONS DU "CRESCENT CITY BANK."
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre du "Crescent City Bank," Compagnie incorporée, et pour le compte de qui il appartiendra, les billets, traites et actions qui suivent—

TIREURS	ENDOSSEURS.	ECHÉANCES.		MONTANTS.
1o Adams Benj J (B)	Fellowes & Co	14 mai	1862	$21000 00
2o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	17 novembre	1861	5000 00
3o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 décembre	1861	5000 00
4o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 janvier	1862	5000 00
5o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 février	1862	5000 00
6o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
7o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
8o Bosley W S (B)	H Kendall Carter	20 mars	1862	2568 45
9o Bratton S E (A)	Arch S Dobbins	20 novembre	1862	7333 37½
10o Balfour Jas R	Nugent & Co	1er mars	1861	750 00
11o Bass Eugenia P (B)	Fellowes & Co	23 novembre	1862	2750 00
12o Clark C K	Lui-même	23 mars	1860	3453 85
13o Corbin S P (B&E)	John D Imboden	1er février	1862	4539 37
14o Corbin S P (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (en avant)	1861	3889 50
15o Corbin S P (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (en avant)	1862	3889 50
16o Coleman W D (B)	L R Coleman	15 juin	1862	4000 00
17o Cuny A H (traite)	Hays Sanders & Co	4 novembre	1861	1630 54
18o Calhoun N D (B)	S O Nelson & Co	3 mars	1862	5000 00
19o Clark John S (B)	W H B Croswell & Wright et Allen	26 janvier	1862	1166 67
20o Dobbins A S (B)	R P Rankins & Coleman, Britton, Withers, liq.	1er janvier	1863	5000 00
21o Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Balance due		2687 00
22o Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Comme ci-dessus		5667 00
23o Evans L et Shilby M D (C)	J J Person & Co	14 février	1862	4848 38
24o Feltus H J & A M (C)	J J Person & Co	7 avril	1862	2500 00
25o Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 février	1862	4500 00
26o Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 janvier	1862	4822 42
27o Fellowes C (B&E)	Lui-même	11 octobre	1861	5000 00
28o Fellowes C (B&E)	Lui-même	15 décembre	1861	5000 00
29o Fisher Henry	R Wells	21 décembre	1862	6000 00
30o Foster S M	Thomas Fellows	22 janvier	1859	1500 00
31o Hardeman D (B)	Coleman, Britton & Withers	21 avril	1861	5964 80
32o Imboden J D (B)	J J Person	17 février	1862	3358 57
33o Gibson C W (traite)	C W Gibson	15 novembre	1861	1101 75
34o Jackson Henry (B&E)	Hayes & Sanders	1er décembre	1861	792 35
35o Killian George (C)	J J Person	15 janvier	1862	2492 76
36o Kline J C (B)	J J Person & Co	16 janvier	1862	2683 28
37o Kline J C & Prosper (B&D)	Rhorer & Zunts	16 janvier	1862	2312 32
38o King T S N & Ella K Newson (B)	Bartley, Johnson & Co	11 octobre	1863	1585 00
39o Martin W H (C)	Lui-même	19 février	1862	6621 78
40o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6630 78
41o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6762 65
42o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6877 09
43o Martin W H (C)	J J Person & Co	15 février	1862	2590 13
44o Miller P H (B)	J J Person	7 février	1862	4000 00
45o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co	25 janvier	1861	10000 00
46o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co —Nota. Int. payé jusq. 1er mai 1862	27 février	1861	10000 00
47o Parkinson R	S F R Abbay	16 janvier	1863	4093 41
48o Patton J W (traite)(B)	Lui-même	25 décembre	1861	1300 00
49o Parker J B (BE)	H Kendall Carter	15 juin	1861	6514 05
50o Reynolds S F (BD)	J J Person & Co	10 décembre	1861	1897 82
51o Ross J R & W E	H Kendall Carter & Co	15 mars	1862	3028 81
52o Routh John (B)	W E Leverich	15 mars	1862	5000 00
53o Robb Catherine R	Fellowes & Co	20 octobre	1862	5000 00
54o Smith W F (B&E)	Lui-même	15 novembre	1861	2449 26
55o Smith W F (B&E)	Lui-même	16 novembre	1861	5000 00
56o Smith W F (B&E)	Lui-même	13 décembre	1861	5000 00
57o Smith W F (B&F)	Lui-même	12 mars	1862	5000 00
58o Smith W F (C&E)	Lui-même	20 décembre	1861	5000 00
59o Smith W F (C&E)	Lui-même	29 janvier	1862	5000 00
60o Smith W F (C&E)	Lui-même	9 février	1862	5000 00
61o Simmons W A (B&E)	H Kendall Carter	4 mars	1862	5,274 96
62o Sasser Whitty M (B & E)	lui-même	1er mars	1862	2780 00
63o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
64o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3010 00
65o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 janvier	1862	3000 00
66o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 février	1862	3000 00
67o Thompson W L & John H Martin (B)	Fellowes & Co	18 décembre	1861	1632 81
68o Tillman Louis (B)	Coleman, Britton & Withers	16 décembre	1860	1200 00
69o Ventress W C S (B)	J J Person & Co	30 janvier	1862	4250 23
70o Vaughiber & Co H (B)	A J Tully & Co	9 décembre	1861	4750 00
71o Walker Saml. R (C)	J J Person & Co	10 mars	1862	3000 00
72o Withray Thos. L	J C Bogart	10 décembre	1861	1800 00
73o Wright S & Geo S (C)	J J Person & Co	20 décembre	1861	6000 00
74o Wiggington E J (B)	Fellowes & Co	19 février	1861	5330 95
75o Woolfolk J B	lui-même	13 juin	1862	4808 50
76o Yerger Alex (traite)	Wm Yerger	12 janvier	1862	2220 34
77o Ross J J (B)	Fellowes & Co	15 mars	1862	3610 18
78o Greenfield T	4 billets datés Nouvelle-Orléans 9 novembre 1860, payables le 10 juillet 1861; 10 octobre 1861, 10 novembre 1861 et 10 décembre 1861, tirés à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt de la maturité. $5000 00 chaque....$20 000 00; Payé en acompte....15,000 55; balance			4890 45
79o Lee Bushrod W	Billet à l'ordre d'Alfred O. Douglass, du le 25 janvier 1861. Jugement obtenu pour $8990 56 avec intérêt à 5 0/0, du le 15 avril 1867.			8990 56
80o Lozan Daniel P	Deux billets datés du 5 novembre 1860 pour $5000 00 avec intérêt à 8 0/0 après maturité. Payé en accompte 4111 03	Balance due		1888 97

STOCKS.

DESCRIPTION.	DATE.		Nos D'ACTIONS.	Acc payé.
305 Bula Bura Copper Comp	8 novembre	1861	20	$ 100 00
166 Polk County	19 décembre	1860	25	"
167 "	14 décembre	1860	25	"
1407 Banque de la Nlle Orléans	23 juillet	1862	60	"
1024 "	9 juillet	1856	50	"
1 Crescent City Banque	5 février	1856	10	"
2 "	5 février	1856	10	"
120 "	3 mars	1856	10	"
27 Southern Oil Comp.	27 mai	1857	50	"
74 "	1er juillet	1858	50	"
			310 actions.	

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.
Mem.
A Billets portant 6 0/0 d'intérêt.
B Billets portant 8 0/0 d'intérêt.
C Billets portant 10 0/0 d'intérêt.
D Billets assurés par jugement.
E Assurés par hypothèque.
Des informations complètes peuvent être obtenues au bureau de l'encanteur, No 86 rue Bienville
22 mars—24, 31—4 av.

PAR CHARLES E. FORTIER

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,298—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, No 48 Passage de la Bourse.
JEUDI, 2 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane; en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 mars 1868, les billets suivants abandonnés par les insolvables à leurs créanciers, savoir :

Tireurs.	Dates.	Echéances.	Endosseurs et accepteurs	Montant.
T Andrews	Montgomery 12 avril 1861	12,15 avril 1862		$ 696 28
P Bethea	Grand Gulf 1er janvier 1861	2,5 janvier 1862	John Buckingham & Co	619 31
P & M C Bethea	Port Gibson 28 février 1860	1 mars 1860	John Buckingham & Co	1,456 06
Wm Barnes	Burtenton 1er mai 1861	1,4 février 1862		2594 15
do	Burtenton 25 avril 1861	31 janvier 1862		541 85
do	Burtenton 12 décembre 1861	[illegible] 1863		[illegible]
A Bienvenu	Nlle Orléans 2 juin 1862	3,6 juin 1862		[illegible]
John Bobo	Grand Gulf 17 février 1860	[illegible]		[illegible]
M W Bland	Nouvelle-Orléans 11 jan 1861	[illegible]		[illegible]
B H Beauchamp & Co	Utica 29 juin	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
John Cook	Utica 25 février	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
M J Caston	Utica 6 février	[illegible]		[illegible]
Wm Clark	Rocky Springs 1er mai 1861	[illegible]		[illegible]
John Cook	Utica 1er mars	[illegible]		[illegible]
A S Darden	27 février	[illegible]		[illegible]
do	20 décembre	[illegible]		[illegible]
N O Delta Paper Co	Nlle Orléans 27 déc	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
L W Dishaison	Grand Gulf 4 janv	[illegible]	Bon signe par LC Duncan	[illegible]
Dudley & Mimms	Utica 1er février	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
M R Eskridge	Crittenden 25 février	[illegible]	S H Beauchamp & Co	[illegible]
Hayward & Foote	Cayuga 10 janvier	[illegible]		[illegible]
R O Foster	Burtenton 27 avril	[illegible]		[illegible]
W A Greenlee	Beach Grove 1er janvier	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
C E Hooker	Utica 1er janvier	[illegible]		[illegible]
C E Hooker	Jackson, Miss. 1er août	[illegible]		[illegible]
James Hagan	[illegible]	[illegible]		[illegible]
D Hausbrough	Sunflower 31 décembre	[illegible]		[illegible]
Thos J Hutchins	Brook Haven 8 août	[illegible]		[illegible]
Thos J Hutchins	Cayuga 10 février	[illegible]		[illegible]
L J Johnson, Geo Henderson et Robert Stroug	Cayuga 27 septembre	[illegible]		[illegible]
Charlotte Jacquess	Grand Gulf 3 mai	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Thos K Kirkland	Warrenton 7 mai	[illegible]		[illegible]
Dec W Kenly	Utica 3 juin	[illegible]		[illegible]
James W Lee	Grand Gulf 8 février	[illegible]		[illegible]
Wm K McDonald	Utica 1er juillet	[illegible]		[illegible]
Wm McDonald	Pine Bluff, Miss. 12 jan	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Philip Meyers	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Elijah Marble	Utica 8 juin	[illegible]		[illegible]
James Marble	[illegible]	[illegible]		[illegible]
McAlpine & Brideswell	Helena, Ark. 15 mars	[illegible]		[illegible]
C M McAlpine	Grand Gulf 1er avril	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Samuel McClellan	Helena, Ark. 13 mars	[illegible]	L O Bridewell	[illegible]
G W & Mary C Ritchie	Grand Gulf 24 février	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
W R Sugg	[illegible]	[illegible]		[illegible]
T T Vick	Tensas Parish 7 mai	[illegible]		[illegible]
Thomas H Wheeler	Warsaw 19 avril	[illegible]		[illegible]
T C & Susan Williams	Hazlehurst 7 avril	[illegible]		[illegible]
D G Walker & Co	Claiborne	[illegible]		[illegible]
Ann C Cole	Warrenton 1er juillet	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
John Gordon	Nlle Orléans 11 février	[illegible]	Cotter Herrisson & Co	[illegible]
H B Humphreys	22 juin	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Jas M & Richard Harding	Grand Gulf 24 juin	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Alfred Ingraham	Rocky Springs 13 fév	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
R J R Sweatinger	Grand Gulf 13 mai 1861	16,19 octobre 1861	John Buckingham & Co	[illegible]
C B Tenney, juspec de Levée	St-Joseph, Lue 21 avril 1861	à vue	A P Marshall Bourman & Brown	[illegible]
G W & L D Andrews	20 janv 1861	1,4 janvier 1862		[illegible]
I H Campbell & J F Burnet	Crystal Springs 14 mai 1861	14 décemb 1861		[illegible]
W J Allen	Crystal Springs 15 mai 1861	16,19 octobre 1861	John Buckingham & Co	[illegible]
Browning & Wilson	Utica 19 mars 1861	16,19 octobre 1861		[illegible]
J F Burnet	Utica 27 mars 1861	1,4 janvier 1862		[illegible]
J F Burnet	Falahala 15 juillet 1861	17,20 novemb 1861		[illegible]
S N & M Caston	Utica 15 nov 1860	13,16 novemb 1861		[illegible]
L A Campbell & J P McIntyre	Grand Gulf 28 sept 1860	1,4 janvier 1861	John Buckingham & Co	[illegible]
I H Campbell	Utica 18 mars 1861	1,4 janvier 1862	Dudley & Mimms	[illegible]
John Chance	Hazlehurst 14 fév 1861	16,19 octobre 1861		[illegible]
Thomas F Dickson	Cayuga 1er juillet 1861	1,4 janvier 1862		[illegible]
W M Ellis	Pine Bluff 31 mars 1861	1,4 janvier 1862		[illegible]
John P McIntyre	Port Gibson 13 mars 1861	17,20 novemb 1861		[illegible]
U B Powers	Rocky Springs 26 mars 1861	1,4 octobre 1861	R C McCoy	[illegible]
U B Powers	Rocky Springs 7 mai 1861	7,10 février 1862		[illegible]
Rebecca B Williams	Utica 1er mars 1861	1,4 octobre 1861	Dudley & Mimms	[illegible]
C M Bills	Utica 1er janv 1861	1,4 janvier 1862	Dudley & Mimms	[illegible]
Nathaniel Anderson	Grand Gulf 13 mai 1861	1,4 novemb 1861	J H Buckingham & Co	[illegible]
D A Carmichael	Crystal Springs 3 mars 1860	1,4 janvier 1861	J F Burnet, O Osburn & Jones	[illegible]
R O Edwards	Edward's Depot 15 mars 1861	1,4 janvier 1862	John Baxter Moore	[illegible]
J N Pipes	Grand Gulf 13 mars 1861	1,4 décemb 1861	John Buckingham & Co	[illegible]
A & S Herron	Cayuga 9 avril 1861	16,19 décemb 1861		[illegible]
W M Ellis	Pine Bluff 21 octobre 1861	28,31 mars 1861		[illegible]
C H McAlpine	Port Gibson 24 déc	25,28 octobre 1861	L O Bridewell & J A Miller	[illegible]
James Francis	Grand Gulf 7 mars 1858	7,10 mars 1859		[illegible]
Wm Barnes	Burtenton 4 mai 1855	1,4 janvier 1857	W Barnes M Greenwood & Greenlquid	[illegible]
W A Patterson	Port Gibson 23 juillet 1861	24,27 juillet 1861		[illegible]

CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars—19, 21 24, 30—avril 2

Terrains de valeur dans le Troisième District—Succession de Raymond Brusle.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 48.
SAMEDI 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 19 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, savoir—
Ces certains lots de terre situés dans le faubourg Franklin dans le Troisième District de la ville, dans l'ilet compris entre les rues Gentis, Mandeville, Marigny et Célestine, désignés par les lots Nos 9, 10, 19 et 20 de l'ilet No 30 d'après un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer de la ville le 17 mai 1831 et déposé pour référence à l'étude de Carlile Pollock, un des notaires de cette ville. Les dits lots mesurent, mesure américaine, chaque trente-deux pieds de face [illegible]. Les lots Nos 9 et 10 mesurent chaque 34 pieds 6 pouces de face à la rue Genius, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces. Les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 31 pieds 6 pouces de face à la rue Célestine, sur une profondeur de 160 pieds entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.
Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis. 21mars—4,11,18,25avr

Magasins en briques, de valeur, dans le Deuxième District.
MARIUS BERGAMINI vs DAVID BERGAMINI, et R. J. KER, tuteur—Vente pour opérer un partage
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau: Passage de la Bourse, No 48.
MARDI, 21 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 14 mars 1868 et daté le 20 mars 1868, les propriétés ci-dessus décrites, partenant aux demandeurs et aux défendeurs—Savoir
1o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Levée, St Louis, Chartres et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 3 pouces de face à la rue Levée, sur 120 pieds de profondeur, en pieds français; il est borné d'un côté par la propriété de M. Hopkins et, de l'autre côté, de la propriété du Dr Lacroix; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le No 91.
2o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre la rue Vieille Levée, les rues Hôpital et Quartier. Le dit terrain est désigné par le No 85 sur un plan dressé par J. Pillé; il a 26 pieds de face à la rue Vieille Levée, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond, face à la rue Gallatin, 109 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 36, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 34; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le No 302 de la rue Vieille Levée. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 31 mai 1868, à raison de $50 par mois.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur la propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées aux porteurs des billets. En cas de procès les acquéreurs paieront cinq pour cent de frais d'avocats sur le montant en procès.
Actes de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Rev. au des Etats-Unis. 21mars—24 4, 11, 21avr

PERUVIAN BARK BITTERS,
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.
PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.
Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre ou f, i e ... un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGREABLE.
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIDIQUES.
Dr. M. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
NLLE-ORLÉANS (La.), 134, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 25, Agents pour la ville.
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 30 mars—1an

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Succession de Mary Sims—No 29,959.
PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau rue du Camp, No 80.
IL sera vendu, jeudi 23 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 mars 1868, ledit terrain appartenant à ladite succession, situé dans l'ilet No 32 compris entre les rues Philipp, Clara, Frat et Magnolia. Ledit terrain a 121 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Philipp, sur 31 pieds 9 pouces de face à la rue Clara et formant le coin. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet hypothécaire de trois cent soixante piastres et cinquante cents, en billets du Trésor, qui est échéant le 17 octobre 1868. Pour le reste, un billet à un an, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt, garanti par hypothèque sur la propriété.
L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cohen, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 mars—24 28—11,18,23 avr

MONTGOMERY BROS. & CO.
Meubles, Meubles, Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, mardi, le 24 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.
—EGALEMENT—
Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars
Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
LE sera vendu, mardi 24 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars

PAR E. M. JACOBS.
Succession de Louis Gilbert—No. 30,273.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
IL sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté Nlle-Orléans 10 mars 1868, No 30,273 le 15 Avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
Un Terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'Avenue St-Bernard. Ledit terrain est de forme triangulaire et forme l'angle des rues Lapeyrouse et Roman; il a, mesure américaine, 42 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Roman, sur 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse et 110 pieds 10 pouces sur la ligne de la propriété qui appartenait jadis à Manuel White.
Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent : Une Maison basse en bois, portant le No 341 de la rue Roman, ayant 4 chambres ; également, une cuisine, en bois, ayant 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance et un petit jardin.
Conditions de la Vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Wm. H. Seymour, notaire public, No 34 du Passage de la Bourse
14 mars—24 avr 4,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
Grande Vente importante de Chaussures,
A 60 JOURS DE CREDIT,
Sans aucune limite ou réserve quelconque.
550 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins de dames, messieurs, jeunes gens et jeunes garçons.
Chaussures venant d'être reçues par les steamers George Cromwell, George Washington, United States et Crescent City, et faites expressément pour ce marché.
Un des plus beaux assortiments de la saison
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.
IL sera vendu, mardi 24 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres,
550 caisses de bottes, souliers et brodequins de messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes enfants et garçons. L'assortiment vient d'être reçu directement des manufactures ; c'est un des plus beaux stocks de la saison.
Le tout sans aucune réserve quelconque, au plus haut enchérisseur. Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente.
Conditions—Pour toutes les sommes au-dessus de $20, soixante jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 24 mars

PAR G. DE FERIET.
Succession d'ALFRED STICKNEY—No 14,264.
Terrains améliorés et de prix, No 332 de la rue de la Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.
SAMEDI, 25 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 18 mars 1868, la propriété foncière suivante—
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de la Douane, Claiborne, Derbigny et St-Philippe; ledit terrain a, au pied américain, 24 pieds de face à la rue de la Douane, sur 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois à étage (No 332 de la rue de la Douane) retirée de la rue, ayant six chambres, galerie sur la façade de coté, cuve, lieux d'aisance, &c.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et endossés par lui, payables au local de la banque de l'Etat, de la Louisiane, dans cette ville, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénando." L'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant de ces billets ou de l'un d'eux : et devra faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et pour toute leur valeur, au profit du ou des porteurs des billets, et il devra payer les taxes de l'année 1868, dûes ou qui seront dûes.
L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 mars—21,28—4,11,18,25 avril.

Attention, gourmets, connaisseurs, amateurs de vins fins, liqueurs et cordiaux de choix, eaux-de-vie supérieures.
Tout le fonds, installations, linge de table, argenterie plaquée, verrerie, faïence, meubles, appareils de gaz, &c., &c., du célèbre "Lake House," de Boudro.—Vente à l'encan.
Succession de L. BOUDRO.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.
LUNDI, 6 avril 1868, à 11 heures du matin, à l'extrémité du chemin de fer du Lac Pontchartrain, au Lac et au restaurant de L. Boudro, décédé, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 février 1868—
Tout le contenu du célèbre
"LAKE HOUSE,"
de Boudro,
comprenant en partie les articles suivants : Pendules, tables à manger, chaises, glaces, buffets, beaux pianos, armoires, peintures, gravures, berceuses, pupitres, linge, chiffons, crachoirs, fourneau et meubles de cuisine, batterie de cuisine, argenterie plaquée, linge de table de toute espèce ; verrerie, faïence, articles en alfénide, une grande quantité de coutellerie fine, vases et corbeilles à fruits, &c.
—Egalement—
Le magnifique appareil pour la fabrication du gaz ; les installations de gaz et les candélabres.
—Egalement—
Plusieurs milliers de bouteilles de vins des meilleures marques, telles que—
Château Larose, Destournelle, Château Latour, Pape Clément, Nuits, Chambertin, Volnay, Beaune, Latour Blanche, Château Yquem, Lafitte, Chablis, Sauterne, Moselle, Krug, Heidsick, Marich Claude, Grix, Vinard, vin du Rhin, Vermouth, et un lot de vieux cognac fin, whisky, rhum, etc., de choix.
Egalement—Une grande quantité de provisions, groceries de fantaisie, épices, bouchons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24mars—28, 31—4, 6 av.

Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue Dumaine entre les rues Claiborne et Derbigny.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86
JEUDI, 26 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain situé dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, Claiborne, St-Philippe et Derbigny. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est un jardin planté d'arbres fruitiers et de légumes, etc.
Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, 5 pour cent, honoraires d'avocats.
L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 mars

Maisons "Cottage" agréables, dans la rue Louisa, Troisième District, à un ilet du Chemin de fer de la ville.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86
SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Louisa, St Claude, Piété et Remparts. Le dit terrain a 32 pieds 8 pouces de face à la rue Louisa, sur 110 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois, nouvellement construites, la première couverte en ardoises et ayant trois chambres. L'autre couverte en bardeaux, ayant une chambre, un cabinet; également une cuisine, deux cuves, un cabinet, lieux d'aisance, 2 cuves et un jardin.
Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet hypothécaire de $1000 portant 8 pour cent d'intérêt l'an, échéant le 1 octobre 1868. Pour le reste comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant —— notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars

Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Bourbon, touchant à la magnifique résidence de M. A. Chapella, dans la rue Bagatelle ou Bourbon, dans la rue de la Paix, entre les rues Royale et Bourbon. Egalement, un beau terrain et bâtisse, No 361 de la rue de Chartres, occupés par M. Hingsler, et servant de salon de bière. 3 terrains dans la rue de Chartres, près la rue de l'Esplanade.
—Vente pour opérer un règlement—
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.
JEUDI, 26 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, les terrains suivants :
1o—Onze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Royale, Bourbon et Casacalvo, Paix et Bagatelle. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.
Les terrains Nos 1, 2 et 3 touchent à la magnifique résidence de M. A. Chiappella; ils ont chacun 35 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 137 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur. La ligne du fond de chaque terrain a 23 pieds 7 pouces 6 lignes de large.
Les terrains Nos 4, 5, 6 et 7 ont chacun 27 pieds de face à la rue Bagatelle sur 102 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No 4 forme l'angle des rues Bagatelle et Paix.
Il y a quelques bat sses en bois sur les terrains Nos 4, 5 et 6.
Les terrains Nos 8, 9, 10 et 11 ont les dimensions suivantes :
Le terrain No 8 a 27 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue de la Paix, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain sont une bâtisse en bois à étage, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au-dessus et galerie, également une cuisine, et les autres bâtisses dont une, c'est à dire ce qui se trouve dans le fond du terrain empiète sur le terrain immédiatement dans le fond, d'environ 19 pieds. Il y a une belle cuve sur le terrain et la cour est bien pavée.
Les terrains Nos 9, 10 et 11 ont chacun 28 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue de la Paix sur 101 pieds de profondeur. La ligne du fond de chaque terrain a 28 pieds 7 pouces 6 lignes de large.
Il y a une grande résidence de famille sur les terrains Nos 9, 10 et 11. Il est conséquemment entendu que si la dite résidence de famille sera vendue à l'encan en même temps que les terrains, avec la condition qu'elle soit enlevée dans les vingt jours qui suivront la date de l'adjudication.
2o—Quatre magnifiques terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le polygone compris entre les rues Chartres, Français, Victoire et Esplanade. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4.
Le terrain No 1 a 15 pieds de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur.
Le terrain No 2 a 23 pieds de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur. Il y a une maison basse (No 364) ayant 5 chambres, 2 cabinets et galerie dans le fond, une bâtisse dans le fond, laquelle a 4 chambres, 2 cuves, etc.
Cette propriété est louée à bail à M. Hingsler, à raison de trente-cinq piastres par mois jusqu'au 31 octobre 1868 et sera vendue avec le bail.
Le terrain No 3 a 25 pieds de face à la rue de Chartres, 81 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1 et 72 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2. 104 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4 et 81 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Le terrain No 4 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, 101 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 3, 77 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne et 30 pieds sur la ligne qui s'étend vers la rue de Chartres.
Il y a un grand hangar sur le terrain No 4.
Le tout d'après des plans et arpentages dressés par J. A. D'Hémécourt, dépôt le voyer, le 7 février 1868.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent, honoraires d'avocats. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets. Les taxes de l'année courante (1868) devront être assumées par les acquéreurs.
Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Augustin & Barthe, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 21 mars

Meubles de bureau, grillage en fer, tables à coton, coffre-fort dit "Salamandre", etc.—Succession de W. J. Keenan, No 30,066.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.
SAMEDI, 28 mars 1868, à 11 heures du matin, au bureau et comptoir de MM Keenan, Fisher & Norris, No 26 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mars 1868—
Un lot de meubles, comprenant pupitres en chêne debouts, et tabourets, pupitres, chaises, tables à coton grillage en fer, nattes, réfrigérateur, etc.
Egalement—
Un magnifique coffre fort Salamandre, patenté.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17mars

Compagnie d'Assurance
DES
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
39......Rue Carondelet......39
Nouvelle-Orléans.
Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.
Montant des primes reçues la première année de huit mois de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 43.
—ACTIF—
Le 9 avril 1867..........$546,815 91.
Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.
MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
James Howitt, J. J. Warren, W. A. Johnson, Wm Bell, J. W. Burbridge, Robert Pitkin, Jas I. Noble, Alfred H. Isaacson, Moses Greenwood, Rich'd Milliken, Alfred S. Huntington, Saml E. Moore, Hugh McColl, Wm. H. Hensing, Marshall J. Smith, Thos M Wescott, L. Caulfield, Joseph Block, John Chaffe, J. S. Jennings, L. H. Terry, R. T. Bauer, Joe D. Blair, H. H. Ware. Sam'l Friedlander.
6oc—6 m

VENTES A L'ENCAN

PAR R. DERBES.
Vente pour cause de départ.
PAR R. DERBES, Encanteur.
Bureau, No 148 rue de Chartres près Toulouse
IL sera vendu, mardi 24 du courant, à 10 heures du matin, rue Toulouse No 51 près Royale, savoir :
Un grand assortiment de meubles, tels que Bois de lit, armoir, toilette, garde manger, et aussi un assortiment complet d'outils de charpentier
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 24 mars

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de
BERNARD TURPIN.
Billets de ville au pair.
Drogues, produits chimiques, whisky en caisses, bouteilles vides et flacons, teintures, parfumeries, &c
PAR EUG. TOURNE, encanteur.
95, rue Vieille Levée.
SAMEDI, 28 courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sans réserve ni limite, au magasin de drogues de A. Schwab, No 129, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—
Drogues et produits chimiques, vieux whisky Bourbon et Monongahela en caisses, bouteilles vides et flacons, teintures, creusets, bouchons, papier de paille, sirop, boites, épices, parfumeries.
Conditions—Comptant en billets de ville de toutes dénominations.
Catalogues au bureau de l'encanteur. 24 mars

VENTE SANS RESERVE
Fruits au sirop, Champagne, Vin Minéra's etc.—Ex barque récolte de Marseille.
PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.
No 95 rue Vieille Levée.
MARDI, 24 courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans limite, au "Importers Bonded Warehouse," No 4, rue Peters entre Conti et St Louis—
35 caisses fruits au sirop,
240 do champagne,
4 barils vinaigre
14 caisses vermouth, Noilly Prat & Co,
2 do [illegible] à l'huile, demi bottes,
1 do [illegible] pour tonnelier,
50 do eau minérale.
—AUSSI—
G. B. Barcelonne, 2 quarts porto "supérieure."
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 22mars

Whisky—sans réserve.
PAR EUG. TOURNE, encanteur.
MARDI, 24 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 95, rue Vieille Levée, sans limite—
25 barils whisky
Pour compte de qui il appartiendra—
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 22mars

Vin d'Espagne, Porto, Sherry, Madère, &c.
PAR EUG TOURNE, encanteur
MARDI, 24 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 95, Vieille Levée—
14 pipes vin d'Espagne,
40 quarts porto,
25 do madère,
25 do sherry,
102 caisses vermicelli, &c
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 22mars

PAR O. VALETON.
Vins de Porto, Madère et Sherry.
A l'encan, sans aucune réserve. Pa[illegible] vins ou des Etats-Unis à la convenance des acheteurs et au pair.
PAR O. VALETON, Encanteur
MERCREDI, 25 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'entrepôt de la Douane, No 7 encoignure Julia et Magasin—
100 quarts de Madère,
100 " de Sherry,
61 " Porto doux "Burgundy"
16 " vin de [illegible]
—Vente positive—
Conditions—Comptant en billets de ville ou des Etats-Unis, au pair. 24 mars

PAR D. E. MORPHY.
Pour des billets de ville.
Articles divers—pour clore des consignations.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi, 26 mars 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin, No 59 de la rue des Magasins—le grand stock suivant, comprenant en partie :
Champagne, vins du Rhin en barriques et en caisses, Catawba mousseux, Bernier, Goldside, Kummel, Catawba non mousseux en barils et en caisses, liqueurs, gingembre, eau-de vie Cognac, Kirsch, Madère sherry, muscat, vermouth, cerises et pêches à l'eau-de-vie, sirops de framboise et de limon, prunes, cerises, pots, raisins de Corinthe en boucauts, huile d'olive, moutarde, fromage Gruyère, pois conservés, lentilles, sago, encre à écrire, cartes de jeu, cigares, pipes et tabac.
Conditions—Comptant, en billets de la ville de toutes les dénominations. 24 mars

485 milliers de cigares de choix, de diverses marques
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu au magasin de l'importateur, Jayme Magi, au 2e étage, No 72 rue de la Commune, entre celles des Magasins et Tchoupitoulas, le mercredi, 25 de mars 1868, à 11 heures du matin,
485 milliers de cigares de marques renommées et de choix, consistant en cigares en partie faits du meilleur tabac importé de la Havane ; d'autres en partie de tabacs mélangés et d'autres de pur tabac de tabac de [illegible]. Les personnes qui voudraient acheter, sont priées de venir examiner et essayer les cigares qui ne peuvent être surpassés en Louisiane.
Conditions—Comptant, EN BILLETS DE VILLE de toutes dénominations. 22 mars—36

Vins de Sherry et de Madère de qualité extra.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
MARDI, 24 mars 1868, à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins, il sera vendu les vins suivants garantis d'importation directe, à vendre pour fixer le compte de qui il appartiendra—
17 pipes et quarts de pipes de vin de Madère et de Sherry, couleurs légère pâle et foncée.
Conditions—Comptant en billets de ville de toutes dénominations. 24 mars

Quincaillerie, Coutellerie, Fusils, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, pour clore des consignations, le mardi, 24 mars 1868, à 11 heures et demie A. M., à sa salle d'encan, au premier étage, No 47 rue des Magasins—
Un grand assortiment de fusils, pioches, pelles, bêches, haches, couteaux et fourchettes, cadenas à cuillers, rasoirs, ciseaux, articles de quincaillerie, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 mars

Vente positive et sans réserve, de Colliers de chevaux et Attelles.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu mardi 24 mars 1868, à 11 heures et demie du matin dans sa salle d'encan du magasin No 47 de la rue des Magasins, au premier—
100 [illegible] douzaines colliers de chevaux.
25 [illegible] do paires attelles de chevaux.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Maison en brique, rue Orange.
Maison en bois, rue Washington.
Succession de John F. McEnery.—No 30,163
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
Nicholas J. Hoey, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.
SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le [illegible] mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John F. McEnery—
1o Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Richard, Constance et Annonciation, désigné par le No 8 ... mesure, ayant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Orange, sur 139 pieds [illegible] de profondeur ... ensemble avec une maison double en brique, à deux étages, avant cuisine, couverte par les Nos 128 et 130 rue Orange.
2o Un lot de terre dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Washington, Cherry, Pirtas, et St Charles, désigné par le No 47, mesurant 26 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Washington, sur 160 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, couverte par le No 216 de la rue Washington.
Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront recevoir leur titre de la prime pour le transfert de leur acte des acquéreurs pardevant [illegible] notaire public.
24 mars—24 31 4 11 18 avril

Maison en brique à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robinson—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Nicholas J. Hoey, Encanteur,
Bureau, No 17 Exchange Place.
SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique, pour compte de la succession de Bianca Robinson—
Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Gravier et Perdido mesurant (mesure américaine) 30 pieds de profondeur sur la rue Dryades, 98 pieds de profondeur sur une ligne et 102 pieds 2 pouces sur l'autre ligne, ainsi 31 pieds de large dans le fond. Ensemble avec une maison en brique à deux étages à [illegible].
Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le vendeur paiera les taxes de 1868. Les acquéreurs devront aussi [illegible] l'acte de vente. En cas de procès [illegible] les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets.
Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wynne Rogers, notaire public. 24 mars—24 4, 11, 18, 25.

LIVRES A L'ENCAN.
—Tous les soirs—
Ouvrages classiques, en prose et en vers, Ouvrages de Science et d'Art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Livres élémentaires, d'Education, &c., Papeterie et Articles de Bureau.
Par C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs
Bureau No 17 Passage de la Bourse
TOUS les soirs, à 7 heures et [illegible], il sera vendu à l'encan, [illegible].
THOMAS L. WHITE, encanteur.
[illegible] 21 mars

Succession de Mme Marie Joseph Zoé Deblanc veuve de Joseph Dusuau, décédé—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 30,234—
Meubles et Effets.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
[illegible] encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.
MARDI le 24 mars 1868, à [illegible] heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique à la résidence No [illegible] rue du Bayou, entre les rues [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Tous les meubles, effets, &c. appartenant à la dite succession et consistant en partie de meubles de salons, de chambres à coucher et de salle à manger, cuisine, vaisselle, verrerie et [illegible].
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars

PAR S. GUINAULT
Chaises ! Chaises ! !
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.
MARDI, 24 mars, il sera vendu à l'encan [illegible] Passage de la Bourse,
[illegible] douzaines de chaises en rotin assorties [illegible]
Conditions—Comptant. 22 mars—21

Café Grande République.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau en coin Passage de la Bourse et Bienville.
MARDI 24 mars 1868, il sera vendu à midi à l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St Denis—
Le Café Grande République, avec installations de buvette, billards, meubles, liqueurs, etc., etc.
L'établissement est situé dans un des quartiers les plus avantageux de la ville, ayant toujours fait les meilleures recettes journalières. On donnera un bail à l'acheteur, s'il le désire.
Conditions—Comptant, en billets de ville. 22 mars

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
MERCREDI 25 mars 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Washington, entre les rues Clara et Magnolia, près du canal Claiborne—
La vacherie de Bertrandette, consistant en :
39 belles vaches laitières, toutes fraîches en lait et plusieurs avec jeunes veaux.
1 génisse, 1 taureau
3 chevaux, 2 charrettes à lait une dito à provision,
4 grands bidons
La clientèle et tous les accessoires de la vacherie
Conditions—Jusqu'à $300, comptant; de $300 à $500, six mois et au dessus de $500, neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 21 mars

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
JEUDI, 26 mars 1868, il sera vendu à 11 heures, à [illegible]
La vacherie [illegible] se composant des animaux suivants:
35 belles vaches laitières, plusieurs avec leurs veaux
[illegible]
La clientèle sera donnée avec tous les accessoires de la vacherie.
Conditions—Rien au comptant. Jusqu'à $200, quatre mois, et au-dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21 mars